



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 2 Septembre 2026 à 20h30

Affiché le 26 Août 2026

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Approbation du procès-verbal du 5 Aout 2026
2. Loyers communaux
3. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
4. Atelier écriture
5. Urbanisme

Questions diverses

Le Maire,
Michel GOUPIL



.....
POUVOIR

*Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la
séance du conseil municipal du 2 Septembre 2026 donne par la présente (en vertu du code
générale des collectivités Territoriales) pouvoir à..... pour
voter en mon nom et place au différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.*

Fait le

Signature